



Enquête mensuelle dans l'hôtellerie - juillet 2012

Une fréquentation en hausse qui profite aux trois étoiles

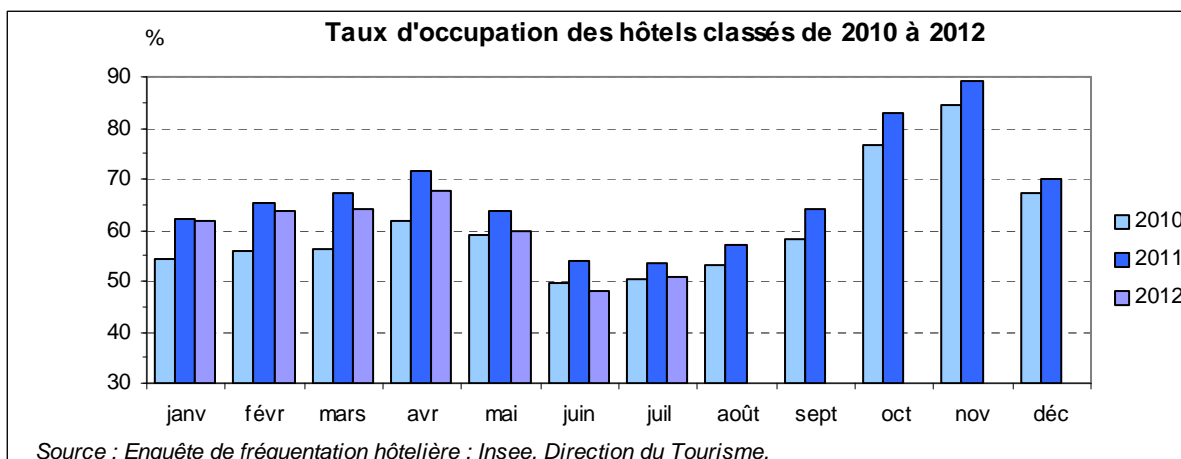
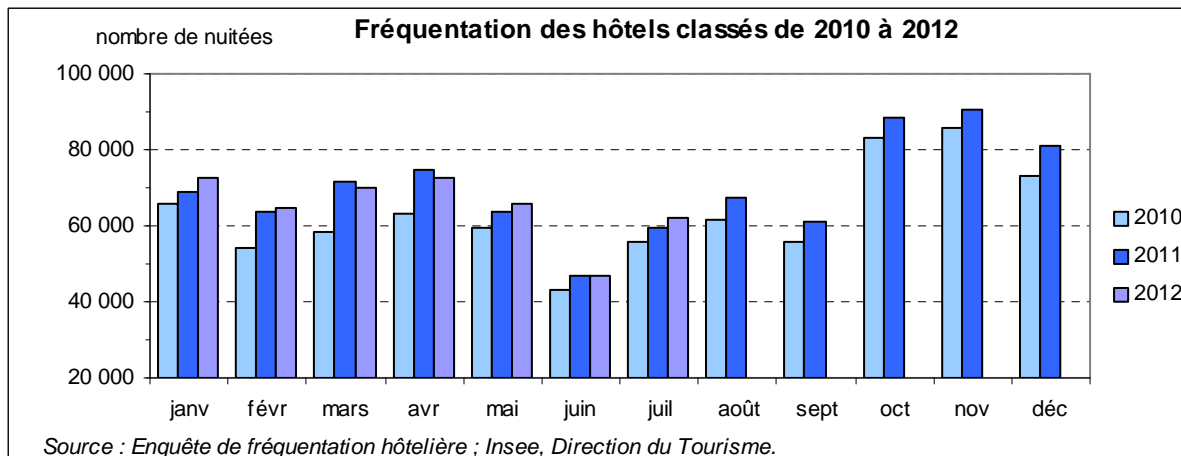
En juillet 2012, la fréquentation des hôtels classés réunionnais augmente de 5 % par rapport à juillet 2011, avec 62 300 nuitées.

Elle atteint son meilleur niveau depuis 2007, mais reste bien en deçà du niveau de 2005 (85 800 nuitées).

Alors que l'offre de chambres s'accroît (+ 4 %), le nombre de chambres occupées diminue légèrement (- 1,5 %). En conséquence, le taux d'occupation (51 %) perd près de 3 points par rapport à juillet 2011.

De mai à juillet, la fréquentation hôtelière augmente de 3 % par rapport au même trimestre de 2011. Cette hausse profite essentiellement à quelques établissements trois étoiles et compense largement la baisse de fréquentation des établissements de catégorie supérieure (- 8 %) ou inférieure (- 5 %). Parallèlement, l'offre de chambres des hôtels trois étoiles s'est élargie, du fait de l'ouverture d'un nouvel établissement et de l'agrandissement d'un autre, tous deux dans l'Ouest. De ce fait, leur taux d'occupation diminue.

Toujours sur les trois derniers mois, la fréquentation est contrastée selon les régions : en hausse dans l'Ouest (+ 7 %), stable dans le Nord-Est et en baisse modérée dans le Sud. (- 2 %). Le taux d'occupation est en moyenne de 53 % sur l'ensemble de l'île, en recul de 4 points par rapport à 2011. Il diminue plus fortement dans l'Ouest (- 7 points par rapport à mai-juillet 2011), sous l'effet conjugué d'une diminution du nombre de chambres occupées (- 4 %) et d'une augmentation de l'offre de chambres (+ 9 %).



Fréquentation hôtelière à la Réunion en juillet

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 en %
Nombre de nuitées	56 000	59 300	62 300	5,1 %
Chambres occupées	32 500	33 800	33 300	- 1,5 %
Offre de chambres	64 300	63 400	65 800	3,8 %
Taux d'occupation	50,5 %	53,4 %	50,6 %	- 2,8 pts

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Nombre de nuitées sur les trois derniers mois (mai à juillet)

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 (%)
0 à 2 étoiles	46 300	50 700	48 100	- 5,1
3 étoiles	79 600	76 500	88 100	15,2
4 et 5 étoiles	33 100	42 800	39 500	- 7,7
Nord-Est	35 500	42 500	42 700	0,5
Ouest	83 400	91 100	97 300	6,8
Sud	40 100	36 400	35 700	- 1,9
Ensemble	159 000	170 000	175 700	3,4

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Note : La mise en place de la nouvelle classification des hôtels est effective pour 29 établissements parmi les cinquante que compte l'île à ce jour : 23 ont confirmé leur précédent classement et 6 ont changé de catégorie, impactant de fait, les catégories observées mois après mois, dans la présente enquête sur la fréquentation hôtelière. 21 établissements sont donc en attente du verdict de leur classement ou n'ont pas encore entamé leur démarche.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la prise en compte de ces nouveaux classements : au fil de l'eau privilégiant l'actualité des classements (mais perturbant les messages mensuels) ou un basculement global une fois que tous les hôtels auront basculé dans la nouvelle classification. C'est cette dernière méthode que nous avons privilégiée. Nous travaillerons donc « à classification inchangée » durant quelques mois et vous proposerons ensuite, dans un numéro spécial, des historiques de séries en ancienne puis, en nouvelles catégories.

Taux d'occupation en % sur les trois derniers mois (mai à juillet)

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 en points
0 à 2 étoiles	51,8	56,8	53,6	-3,2
3 étoiles	53,5	57,2	52,6	-4,7
4 et 5 étoiles	54,1	57,4	51,8	-5,6
Nord-Est	53,8	54,1	51,4	-2,7
Ouest	57,1	64,1	56,8	-7,3
Sud	45,3	46,7	44,9	-1,8
Ensemble	53,1	57,1	52,7	-4,4

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Pour en savoir plus :

Les historiques complets de ces données sont librement téléchargeable sous

http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=publications/infos_rapides/hot.htm

Méthode et définitions

L'enquête sur la fréquentation hôtelière est réalisée depuis 1972 à La Réunion. Elle concerne tous les établissements classés. Depuis janvier 2004, le département a intégré l'application nationale de l'enquête de fréquentation hôtelière.

Le **taux d'occupation** est calculé pour chaque mois par le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres ouvertes à la location.

Les **nuitées** sont le total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers.

Elles prennent en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour. (1 nuitée = 1 personne x 1 nuit).